



La Fondation Paralysie Cérébrale lance l'appel d'offre « Grand Projet 2018 »

La Fondation Paralysie Cérébrale va engager 1,5M€ sur 3 à 5 ans pour un ou deux projets de recherche portant sur la prévention de la Paralysie Cérébrale ou l'amélioration de la vie des personnes atteintes. Elle souhaite favoriser des équipes internationales, multidisciplinaires pour obtenir des avancées significatives dans ce domaine encore mal connu.

Juillet 2017 – Depuis sa création, la Fondation Paralysie Cérébrale a soutenu la recherche dans le domaine de la Paralysie Cérébrale, notamment sur les mécanismes des lésions cérébrales, la douleur, la rééducation motrice ou le développement des compétences cognitives. A ce jour, 75 projets ont été soutenus pour un montant alloué de plus de 3,5 millions d'euros.

« Si des études ont pu définir les mécanismes, les manifestations et les conséquences de la Paralysie Cérébrale, peu d'entre elles ont étudié l'impact d'une intervention médicamenteuse ou d'une pratique rééducative sur les personnes concernées et leurs familles. » explique Nathalie Genès, Directeur scientifique de la Fondation Paralysie Cérébrale. *« En lançant l'appel d'offre « Grand Projet 2018 », la Fondation Paralysie Cérébrale a décidé de consacrer un soutien massif et inédit à la recherche sur la Paralysie Cérébrale ».*

Cet appel d'offre évaluera des projets d'une enveloppe globale de 500 k€ à 1,5 M€ maximum répartie sur une période de 3 à 5 ans. Sont éligibles des projets de recherche clinique, translationnelle, de santé publique ou de sciences humaines et sociales de grande envergure qui pourront porter sur tous les âges, de la vie foetale à l'âge adulte, selon les deux axes suivants :

- La réduction ou l'atténuation des conséquences à moyen et long terme de la Paralysie Cérébrale.
- La prévention de la Paralysie Cérébrale dans les populations à risque.

Les projets devront comporter une étude d'intervention. Il peut s'agir de l'étude d'un médicament ou d'une prise en charge physique, éducationnelle, organisationnelle, etc.

Comment participer à l'appel d'offre « grand projet 2018 » ?

Dans le cadre de cet appel d'offre, la Fondation Paralysie Cérébrale souhaite encourager :

- des projets collaboratifs, regroupant des équipes de recherche multidisciplinaires,
- des projets à fort impact scientifique, susceptibles d'améliorer/modifier significativement la prise en charge des patients à risque ou atteints de Paralysie Cérébrale,
- des projets visant à explorer des prises en charge innovantes concernant les personnes atteintes de Paralysie Cérébrale et leurs proches dans les domaines du soin, de l'éducation, des pratiques inclusives et de l'amélioration de la qualité de vie,

- des projets présentant des modalités d'applicabilité raisonnables dans la prise en charge des patients.

Cet appel à projets de recherche s'adresse à toute équipe de recherche labellisée, située dans les pays européens tels que définis dans le programme Horizon 2020 de l'Union Européenne. Cependant les coopérations internationales seront les bienvenues. Les projets reposeront sur un consortium dont le coordinateur sera un leader travaillant en France.

La sélection des propositions sera réalisée par 3 instances :

- Un groupe d'experts internationaux indépendants, qui jugera la qualité scientifique des projets.
- Le Conseil Scientifique de la Fondation Paralysie Cérébrale/Fondation Motrice qui proposera une liste d'un ou plusieurs projets susceptibles d'être financés.
- Le Conseil d'Administration de la Fondation qui choisira le ou les projet(s) retenu(s).

Récapitulatif du calendrier de l'Appel d'Offre Grand Projet 2018

Lancement de l'appel d'Offre	15 juin 2017
Soumission des dossiers de candidature	15 janvier 2018
Décision d'attribution d'un financement aux projets lauréats	Fin juin 2018

Plus d'information sur le projet :

<http://www.fondationparalysiecerebrale.org/node/439>

Qu'est-ce que la Paralysie Cérébrale ?

La paralysie cérébrale est la première cause de handicap moteur chez l'enfant. Elle touche 17 millions de personnes dans le monde, et 125 000 en France.

- Ce handicap résulte de lésions irréversibles survenues sur le cerveau en développement du fœtus ou du nourrisson, dues à la destruction de certaines cellules du cerveau, que l'on ne sait pas encore réparer.
- Ces lésions provoquent un ensemble de troubles du mouvement ou de la posture, souvent accompagnés de difficultés cognitives ou sensorielles, qui durent toute la vie. Ce handicap est extrêmement variable. En fonction des lésions, il peut aller d'une simple boiterie à une atteinte grave de la motricité (un côté du corps voire les quatre membres). Il peut s'exprimer par des troubles du langage et de l'élocution, des dyslexies (organisation de l'écriture), des dyspraxies (organisation des gestes), voire des mouvements anormaux, des crises d'épilepsie...
- Les causes sont principalement la grande prématurité, des infections ou maladies pendant la grossesse, des accouchements difficiles, ou encore des maladies survenant dans les premiers mois de la vie de l'enfant.
- Pour chaque personne touchée, la nature et l'importance des troubles dépend des zones du cerveau affectées et de l'étendue des lésions.

EN FRANCE, LA PARALYSIE CEREBRALE TOUCHE

1 NOUVEAU-NE TOUTES LES CINQ HEURES

A propos de la FONDATION PARALYSIE CEREBRALE

La Fondation Paralysie Cérébrale-Fondation Motrice a été créée en 2006 par des associations de parents et des professionnels de santé, avec le soutien du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle a pour vocation de promouvoir et soutenir la recherche sur la paralysie cérébrale, œuvrer pour la qualité des soins et la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques. Elle mène chaque année des appels à projets de recherche et attribue des bourses aux travaux les plus prometteurs. Ces appels à projets, financés grâce aux dons que la fondation collecte, sont supervisés par son Conseil Scientifique, composé d'experts européens indépendants. .

La Fondation Paralysie Cérébrale (nouveau nom de la Fondation Motrice, reconnue d'utilité publique) est la seule Fondation de recherche en France spécifiquement dédiée à la Paralysie Cérébrale. La Fondation est partenaire d'organisations nationales (Fédération Française des Associations d'IMC) et internationales (European Academy of Childhood Disability, Cerebral Palsy Alliance -Australie, Cerebral Palsy Foundation -USA).

www.fondationparalysiecerebrale.org

Contact presse :

Anne de Lander – (+33) 06 61 77 48 72 – annedelander@gmail.com